Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-EQ-22**

Système de pilotage par intermittence des centrales de traitement d'air (DOM)

1. Secteur d'application

Bâtiments tertiaires existants ou neufs en l'absence de réglementation thermique dans les DOM, réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale inférieure ou égale à 10 000 m^2, dans les départements d'outre-mer.

2. Dénomination

Mise en place d'une horloge permettant de couper les ventilateurs de centrales de traitement d'air en dehors des périodes d'occupation.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

15 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Secteur d'activité	Montant en kWh cumac / m²		Surface totale traitée par la centrale (m²)
Commerce	**400**		
Bureaux	**200**	**X**	**S**
Autres secteurs	**200**		